

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2838**

commune (s) :

objet : Appui à la conduite de démarches de participation citoyenne - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2838**

objet : **Appui à la conduite de démarches de participation citoyenne - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Charte de la participation citoyenne adoptée en 2003, la Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de la participation citoyenne qui vise à associer la société civile et à prendre en compte la voix des citoyens sur toutes les dimensions de l'action communautaire. Ces démarches de participation citoyenne s'organisent autour de dispositifs mobilisant une large palette d'outils (réunions publiques, forums, ateliers de concertation, diagnostics en marchant, etc.) qui visent la société civile organisée (associations et corps intermédiaires) mais également des citoyens/usagers individuels volontaires pour participer à ce type de démarches.

Les présents marchés ont pour objectif est de recourir à des prestataires extérieurs en appui à la conduite des démarches de participation citoyenne, pour renouveler les méthodes et les publics et apporter une expertise complémentaire à celle de la maîtrise d'ouvrage dans l'optique d'une amélioration continue.

En outre, la posture de neutralité des prestataires extérieurs dans le tryptique élus/techniciens/citoyens permet le rôle de tiers facilitateur qui confère une crédibilité et une légitimité indispensables à ces démarches.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la conduite de démarches de participation citoyenne.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : animation et modération de réunions publiques et forums contradictoires avec la société civile. L'objet de ce lot est de recourir à un animateur capable d'organiser les prises de parole entre les intervenants et les participants, de reformuler les questions et de synthétiser oralement la teneur des débats ;

- lot n° 2 : animation, capitalisation et restitution de démarches de participation citoyenne in situ. Il s'agit de mettre en oeuvre des démarches de participation dans un format différent des réunions en salle (visite sur site) pour favoriser l'expression sensible des acteurs d'un territoire donné sur l'espace public ;

- lot n° 3 : assistance méthodologique des démarches de participation citoyenne, de l'élaboration de la stratégie à leur mise en oeuvre. Ces prestations ont pour objet d'apporter un conseil stratégique en amont du lancement des démarches de concertation concernant notamment le choix des outils à mobiliser, de mettre en oeuvre cette stratégie et de réaliser un bilan de la démarche.

Chaque lot fait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse 1 fois 2 ans.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 novembre 2011, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : animation et modération de réunions publiques et forums contradictoires avec la société civile ; l'entreprise Denis Bernadet consultant, entrepreneur individuel, pour un montant maximum de 60 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans).

- lot n° 2 : animation, capitalisation et restitution de démarches de participation citoyenne in situ ; la société Kaleido'Scop, Scop SARL, pour un montant maximum de 120 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans).

- lot n° 3 : assistance méthodologique des démarches de participation citoyenne, de l'élaboration de la stratégie à leur mise en œuvre ; Arenes, association loi 1901, pour un montant maximum de 250 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans).

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous actes contractuels y afférents avec les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : animation et modération de réunions publiques et forums contradictoires avec la société civile ; la société Denis Bernadet consultant, entrepreneur individuel, pour un montant maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC sur la durée totale du marché (4 ans) ;

- lot n° 2 : animation, capitalisation et restitution de démarches de participation citoyenne in situ ; la société Kaleido'Scop, Scop SARL, pour un montant maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC sur la durée totale du marché (4 ans) ;

- lot n° 3 : assistance méthodologique des démarches de participation citoyenne, de l'élaboration de la stratégie à leur mise en œuvre ; Arenes, association loi 1901, pour un montant maximum de 250 000€ HT, soit 299 000 € TTC sur la durée totale du marché (4 ans).

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 062 800 - fonction 020 - opération 2037, 2038 et 2266.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.